

ANNEE 2017

DELIBERATION N°

20170034

SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2017

Date de convocation : 20 septembre 2017

Date d'affichage : *29. septembre* 2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 17

Vote : 17

Pour : 17 (dont 1 pouvoir)

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-sept, le 25 septembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 septembre 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Michel LAHORGUE, Philippe BIGOTEAU, Michel GOÏNY, Pierre SORHAITS, Michel KLISZ.

Mmes Chantal BONZON, Valérie RECARTE, Dominique GALLOT, Brigitte ETCHEVERRY, Marie-Dominique GAY, Emmanuelle DALLET, Dominique VIGIER.

Absent(s) excusé(s) : Mme Sophie DELETTRE, Mme Annie UHALDEBORDE, M. Francis DAVRIL (pouvoir à M. Paul BAUDRY).

Secrétaire de séance : M. Michel LAHORGUE

**Objet : Autorisation de signer les promesses de
vente, les actes vente et les actes de dépôts de
pièces des terrains dans le lotissement IGELDIA**

Monsieur Le Maire revient sur la création du lotissement IGELDIA, qui s'inscrit dans l'opération d'aménagement du Chemin de Benoit, comprenant également la construction de la résidence LOREA.

Il rappelle que le lotissement IGELDIA est constitué de 16 lots allant de 475 à 683m², destinés à recevoir des maisons d'habitations, libres de constructeurs.

Il a fait l'objet d'un permis d'aménager déposé le 3 novembre 2016, complété le 25 novembre 2016 et accordé le 7 décembre 2016.

Les tarifs de vente des 16 lots ont été fixés par délibération du conseil municipal n°20170024 lors de sa séance du 15 juin 2017.

La mise en vente des lots a fait l'objet d'une publicité dans le journal municipal, et plusieurs candidats se sont portés acquéreurs.

Aujourd'hui, afin de concrétiser les opérations de vente, il convient d'autoriser Monsieur Le Maire à signer avec les acquéreurs, les promesses de vente, les actes authentiques de vente et les actes de dépôts de pièces, auprès de Maître FAGOAGA, notaire à Saint-Jean-de-Luz.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à,

- **Signer les promesses de vente,**
- **Signer les actes authentiques de vente,**
- **Signer les actes de dépôts de pièces,**

dans le cadre de la vente des terrains du lotissement IGELDIA.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.



Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : *29/09/2017*